



Région
Hauts-de-France

Lycéen, apprenti, La Région à tes côtés, pour réussir !

* Jusqu'à 200 € pour l'achat de tes équipements

Installe l'appli !

Demande ta carte



GÉNÉRATION #HDF

* 200 € pour les apprentis
de 1^{re} année,
100 € pour les secondes,
55 € pour les premières
et terminales.

0 800 026 080
Service & appel
gratuits



generation.hautsdefrance.fr

Avril 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens **ou** apprentis en première année de formation.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

• Pour les lycéens, une allocation de 100 € la première année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements nécessaires à votre scolarité, utilisable dès la validation ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité des droits de l'année en cours*.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés financières peut faire appel à l'**aide complémentaire à la scolarité**. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen ou sa famille, auprès de l'établissement.

À noter : Les élèves de BTS peuvent solliciter une carte Génération #HDF uniquement pour l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire. Ils ne disposent pas de crédit sur leur carte.

* Retrouvez les dates de validité dans l'appli ou sur generation.hautsdefrance.fr

• Pour les apprentis en première année de contrat d'apprentissage, une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipement professionnel, à utiliser dans les 6 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles chaque année via le compte personnel Génération #HDF :

- Jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.

COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

- Connectez-vous sur
- L'application Génération #HDF
- OU SUR
- generation.hautsdefrance.fr

Attention ! Votre carte ne vous sera adressée qu'après la validation de votre inscription par votre établissement.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre établissement qui procédera à la mise à jour de votre inscription et activera vos droits pour l'année en cours. Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité. Seuls vos droits sont mis à jour lorsque vous changez de statut ou d'établissement.

Si vous avez perdu votre carte, votre n° de dossier/n° de carte **et/ou** votre mot de passe, connectez-vous sur l'application Génération #HDF ou sur generation.hautsdefrance.fr, vous serez guidé.

OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Présentez votre carte ou votre carte virtuelle (depuis l'appli) au partenaire de votre choix* qui effectuera une transaction en ligne ou avec un terminal de paiement dédié.

* Retrouvez la liste des partenaires depuis l'appli ou sur generation.hautsdefrance.fr

Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions sur l'appli ou sur generation.hautsdefrance.fr



Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande de carte en ligne, rendez-vous dans l'une des **antennes de la Région**. Vous serez accompagné pour effectuer la démarche. Retrouvez l'antenne la plus proche de chez vous sur hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

